

## Lignes directrices

## Economie, Finances

---

Adoptées par le comité constitutif du Parti vert'libéral genevois le 29 septembre 2010 à Genève

---

### 1. Rôle de l'Etat

Le rôle de l'Etat est de définir le meilleur cadre possible dans lequel le marché évolue. Ce cadre doit être défini de sorte que:

- la liberté d'entreprendre et la création de valeur soient favorisées dans le respect du développement durable.
- les interventions de l'Etat ne faussent ni ne freinent l'évolution du marché par des restrictions trop nombreuses et maintiennent un esprit de concurrence qui ne soit pas entravé par des monopoles ou des cartels.

Ces marchés doivent refléter les coûts externes (sociaux et environnementaux).

Pour garantir l'efficacité de l'intervention de l'Etat, les mesures prises pour atteindre ce but doivent être régulièrement analysées pour en étudier les coûts et les bénéfices.

### 2. La globalisation

Le processus de globalisation accélère l'évolution du marché et ne peut pas être arrêté.

A l'exception des paiements directs liés à l'agriculture, l'Etat ne doit pas prendre de mesures visant à ralentir cette évolution (telles que des subventions aux entreprises ou des subventions liées à la production), car ces mesures inhibent les innovations et les adaptations nécessaires à la globalisation.

Le renchérissement des ressources naturelles ainsi que la taxation de l'utilisation des ressources non-renouvelables, notamment pour le transport, ont pour effet secondaire de garantir une meilleure compétitivité aux produits locaux.

### 3. Service public

Les vert'libéraux soutiennent un Etat qui garantit la satisfaction des besoins de base de la population.

En revanche, ils sont convaincus que des entreprises privées soumises à la concurrence du marché apportent un savoir-faire et une expérience spécifique plus efficaces.

L'Etat définit et garantit les services de base. Il organise le marché dans le cadre duquel les entreprises privées, soumises à la concurrence, offrent ces services.

L'offre efficace des services de base ne doit pas être garantie à l'aide de subventions, mais par des contrats de prestation avec des prestataires privés concurrentiels ou des appels d'offre.

Les conditions cadre doivent être fixées de sorte que l'intérêt de la société à long terme soit respecté. Cette philosophie est valable en particulier dans le domaine du maintien de l'infrastructure publique.

Pour les cas dans lesquels il n'est pas souhaitable d'organiser un marché fonctionnel (par exemple l'éducation) ou ceux dans lesquels la sécurité de l'Etat est en jeu, le fournisseur primaire de service doit être l'Etat, le secteur privé n'ayant qu'un rôle d'appoint.

Le maintien à long terme du service public efficace a une priorité sur toute privatisation ou libéralisation précipitée.

L'eau potable, notamment, est un bien public. A ce titre, elle doit être maintenue comme propriété cantonale et communale dans le respect de valeurs de développement durable par le biais d'une exploitation rationnelle et adaptée aux nécessités de l'économie et des habitants de notre Canton.

#### **4. Promotion économique**

Les PME sont extrêmement importantes pour notre économie et il faut les encourager.

Cet encouragement se fait notamment en adaptant les lois et règlements superflus et obsolètes, et en assurant une bonne formation à tous les niveaux, également dans les écoles de métiers.

La promotion de la place économique genevoise vise au maintien de la diversité de son tissu économique.

Les privilèges accordés aux nouvelles entreprises (grandes ou petites) impliquent que celles-ci participent en retour aux coûts externes (écoles, crèches, santé, routes, etc.). L'obtention de tels avantages sera en outre conditionnée au respect de normes strictes en matière de développement durable.

Le Canton garantit un marché transfrontalier efficace en limitant les chicaneries administratives à la libre circulation des entreprises.

#### **5. Economie et écologie**

La protection de l'environnement naturel est un devoir important de l'Etat, indispensable au développement d'une économie saine et durable. En conséquence, le respect des obligations internationales, telles que le Protocole de Kyoto, est incontournable.

Quand il y a un conflit d'intérêt entre la protection de l'environnement et l'économie, et que les conséquences négatives pour l'une ou l'autre sont comparables, c'est l'objectif environnemental qui doit primer.

L'économie est appelée à fournir l'instrument par lequel cet objectif est à atteindre aux meilleures conditions.

## **6. La croissance**

Telle qu'elle est aujourd'hui, la croissance a hypothéqué les ressources de la planète et les équilibres environnementaux.

Pour les vert'libéraux, la croissance économique doit se faire dans le respect des ressources environnementales et en faveur de ceux qui y ont contribué.

La croissance démographique pose des problèmes et ne doit pas être la solution aux difficultés économiques.

## **7. Budget de l'Etat**

Les vert'libéraux sont favorables à un budget équilibré.

L'Etat doit toujours tendre à limiter sa dette. Il conduit une politique anticyclique aussi bien en période de prospérité qu'en période de crise. Ainsi, les emprunts, dont l'horizon de remboursement doit être clairement défini, doivent être faits de manière réfléchie pour des investissements sains dans des projets d'avenir.

Des projets d'avenir sont, par exemple, les investissements dans les énergies renouvelables, dans l'efficacité énergétique ou dans les transports publics.

Seule une pression constante, en sondant régulièrement l'efficacité et en vérifiant régulièrement l'utilité des prestations fournies par l'Etat, permet d'atteindre un budget équilibré garant de la qualité de vie acquise.

Des mesures d'économie et un assainissement des finances sont donc inévitables; ils assurent l'avenir du service public.

Pour faire des économies, le Canton ne doit pas se décharger sur les communes. C'est-à-dire qu'il ne doit pas renoncer à des services qui devraient ensuite être assurés par les communes.

Les vert'libéraux voient les principales possibilités d'économie dans l'efficacité de l'administration cantonale. De nombreuses compétences se retrouvent à différents endroits et sont redondantes: il faut développer les synergies possibles en regroupant certains services.

## **8. Impôts et subventions**

La fiscalité est un outil important pour favoriser des comportements écologiquement responsables : les incitations fiscales doivent servir à donner des orientations positives à la société dans les domaines de l'écologie, de l'économie et du social.

La base du raisonnement doit être:

- les impôts doivent être prélevés de manière juste et l'effort de l'individu doit être récompensé.
- La fiscalité écologique doit être équilibrée et ne pas péjorer le budget de l'Etat : les incitations fiscales (bonus) doivent être compensées par des pénalités (malus)

Le comportement responsable du citoyen doit être fiscalement attractif.

Pour que la fiscalité soit juste et pour dynamiser notre économie, les vert'libéraux considèrent qu'il est très important d'éliminer les effets de seuil ; et ce, aussi bien dans les impôts que dans les subventions.

Le Canton de Genève doit s'engager à ce que le travail soit moins imposé et à ce que l'utilisation des ressources naturelles non-renouvelables le soit plus.